



## Déclaration préalable de la CGT/RATP

5ème séance tripartite de négociations

« Réforme des régimes spéciaux de retraites »

Paris, le 20 décembre

Nous voici réunis pour cette nouvelle séance de négociations prévu pour finaliser les travaux de l'ensemble des séances de négociations qui se sont tenues depuis le 21 novembre dernier.

Pour notre organisation syndicale et au regard des documents que nous avons reçu, des éléments qu'ils contiennent et des sujets sur lesquelles il nous faudrait encore avancer, nous restons disponibles pour de nouvelles séances de négociations, tant le dossier qui nous occupe est de première importance pour l'ensemble des agents de notre service public et il ne pourrait se conclure dans la précipitation.

Tout au long de nos séances de négociations, notre organisation syndicale a travaillé à porter au plus haut un certain nombre de revendications afin que cette réforme, dont le cadre restait imposé et qui représente une des plus importantes récessions sociales qu'ait connu la RATP, ait les impacts les plus limités possible voire annulés pour l'ensemble des agents.

C'est forts de l'engagement des agents depuis la journée d'action du 18 octobre 2007 et celles initiées à partir du 14 novembre, suite à la levée de tout préalable comme à la participation de représentants du gouvernement, que nous avons été en capacité d'avancer dans ces négociations pour lequel nous avons été mandaté.

Nous comprenons bien les propos tenus dernièrement par notre PDG dans les médias, qui considère l'action, la grève comme inutiles, il eut été difficilement imaginable qu'il en soit autrement. Par contre, s'il est compréhensible que des organisations syndicales puissent ne pas partager la même stratégie, la même volonté d'action, il est surprenant que certaines d'entre elles usent plus d'énergie à se positionner en rapport à notre organisation plutôt qu'avec leur propre analyse et face à leurs propres responsabilités.

La CGT l'a dit et l'a réaffirmé : nous n'opposons pas action et négociations. Preuve en est que sans action des agents, les propositions qui ont été soumises à certaines organisations syndicales le 13 novembre dernier, marquaient des limites au regard des propositions mises aujourd'hui sur la table et obtenues suite au mouvement social... même se de notre point de vue il convenait encore d'avancer.

Nous ne rentrerons pas dans une polémique entre organisation qui desservirait l'intérêt premier des agents mais tenons à faire remarquer simplement que l'unité syndicale est un choix, c'est le sens constant de notre engagement et comme nous l'avons écrit et partagé un temps durant, c'est une des conditions indispensables pour être entendues.

Pour autant, faudrait-il ignorer, passer sous silence, les attitudes, les écrits qui veulent tenter de porter le discrédit sur notre organisation syndicale, alliant allégations mensongères et démagogie comme les difficultés à construire avec d'autre dont les changements, au fil des discussions marquées les semaines passées, voire les problématiques internes d'autre et leurs déclarations différentes de syndicats appartenant à une même organisation !

Oui, cela ne crée pas les conditions les meilleures pour rendre compte aux agents de l'avancée des négociations qui apparaissent complexes dans un cadre politique où la remise en cause de l'ensemble des régimes de retraites et de leur avenir est posée, qui veut inscrire des principes comme un préalable à une troisième réforme nationale des régimes de retraites en 2008.

Nous ne nous résignons pas au principe d'une désunion, fusse t-elle organisée et sommes prêt, encore, pour les agents et pour l'avenir à travailler à tout ce qui unis. Cette démarche est validé par le constat que des revendications communes à nos organisations syndicales sont portées dans ces négociations, elles auraient selon nous plus de poids en étant portées ensemble !

Nous avons acté les propositions faites le 7 décembre, lors de notre rencontre avec la direction de l'entreprise, portant sur chacun des 9 points de notre préavis de grève, pour la journée d'action et d'initiatives du 12 décembre dernier, ces mesures confirmées lors de la séance de négociations du 11 décembre.

Cependant, un certain nombre de points restent en suspend, d'autres demandent confirmation écrite dans le cadre du relevé de décisions que nous souhaitons coédité par le gouvernement et la direction de l'entreprise :

- Mise en place de façon pérenne d'un échelon à 25 ans de carrière ;
- Attribution systématique de « *points retraite* » de façon pérenne à l'ensemble des agents ;
- Prise en compte des années d'études amenant à un diplôme exigé à l'embauche comme années d'assurances et de service ;
- Prise en compte du handicap et de l'invalidité pour les assurés atteints d'un niveau de handicap comparable et retenu sur la base d'un autre barème (*victimes d'accidents du travail, maladies professionnelles, etc. d'au moins 66%*), les victimes d'un dommage corporel (*taux d'Incapacité Permanente de 44%*), les personnes reconnues invalides par le régime d'assurance « *invalidité* » des professions industrielles et commerciales ;
- Mise en place de départs anticipés pour chacun des tableaux de retraites du régime spécial RATP pour les agents en situation de handicap.

Enfin, et comme nous l'avons abordé lors de la dernière séance de négociations, il apparaît au regard des mesures avancées, que les départs, à conditions égales, entre 2012 et 2015 sont pénalisés par rapport aux mêmes situations faites pour les départs en 2016.

Par ailleurs, deux axes majeurs se doivent d'évoluer :

- 1) **L'indexation de l'évolution du niveau des pensions sur celui de l'inflation** : cette nouvelle disposition, si elle peut apparaître comme plus favorable au regard de la politique salariale menée à la RATP ces dernières années, reste fortement préjudiciable pour les pensionnés sous plusieurs aspects.

D'une part, une telle indexation se fait sur la base d'un indice qui n'est pas en rapport avec la réalité de la consommation spécifique de cette population ; d'autre part, elle rend mécaniquement impossible aux pensionnés de bénéficier des fruits de la croissance. L'expérience du régime général montre une baisse tendancielle du pouvoir d'achat de + 0,9 % par an.

Nous réaffirmons l'exigence à voir se traiter annuellement la question de l'évolution des pensions au travers de discussions réunissant les organisations syndicales, la CRP et la RATP et la mise en œuvre de mécanisme de péréquation lors des renégociations à venir des protocoles carrière.

- 2) **Le maintien des bonifications** : lors de ces négociations, nous avons acté le principe de discuter la question de la pénibilité des métiers et des contraintes liées à nos missions de service public, de leur impact sur la santé courant 2008.

La suppression des bonifications ne peut être actée par le gouvernement. Cela anticiperait des dispositions qui, jusqu'à présent sont pour notre régime des contreparties qui s'inscrivent pleinement dans nos différents tableaux de retraite et ne correspondrait pas à l'esprit de véritables négociations.

Pour notre organisation syndicale, nous réaffirmons notre souhait de ne pas voir inscrite dans les décrets à venir la suppression pure et simple des bonifications pour les agents embauchés après le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Il convient donc aujourd'hui que des réponses à chacune de ces revendications et propositions soient apportées. Nous serons comme toujours extrêmement attentifs aux positionnements de chaque acteur autour de cette table.

Le point d'étape de notre réunion du 11 décembre ainsi que le projet de relevé de décisions ne peuvent être considérés comme définitifs, nous ne pourrions les valider, des éléments manquants, par exemple sur les mesures relevant de la prise en compte du handicap et de l'invalidité, les carrières longues, etc...

Au regard de ces faits, notre organisation syndicale, comme nous l'avons dit en début de déclaration, est disponible et favorable à ne pas voir se conclure aujourd'hui, de façon définitive, les négociations tripartites au sein de la RATP. Nous demandons, afin de traiter sur le fond et avec le plus grand sérieux qui anime chacun ici présent, l'ensemble des questions et d'avoir en notre possession l'ensemble des éléments de la négociation, pour, courant janvier, aborder une réunion tripartite qui pourrait être conclusive.